

MISCELLANEOUS NOTICES**THE BANK OF NOVA SCOTIA**

LETTERS PATENT OF AMALGAMATION

The Bank of Nova Scotia (the "Bank") has previously given and published notice of its intention to apply to the Minister of Finance to incorporate a loan company under the *Trust and Loan Companies Act* (the "Act") under the name Scotia Mortgage Investment Corporation/Société de Placement Hypothécaire Scotia ("SMIC"). Notice is hereby given of the intention of the Bank, upon the incorporation of SMIC, to immediately thereafter apply to the Minister of Finance under section 228 of the Act for letters patent amalgamating Scotia Mortgage Investment Incorporated/Société Scotia de Placement Hypothécaire, a corporation incorporated under the *Canada Business Corporations Act*, with SMIC and continuing them as a loan company under the Act under the name Scotia Mortgage Investment Corporation/Société de Placement Hypothécaire Scotia.

Toronto, September 5, 1997

THE BANK OF NOVA SCOTIA

[37-4-o]

COMERICA BANK

LETTERS PATENT

Notice is hereby given that Comerica Bank intends to file an application with the Superintendent of Financial Institutions, pursuant to Part III of the *Bank Act*, for letters patent incorporating a Schedule II bank under the name Comerica Bank - Canada, in English, and Banque Comerica - Canada, in French.

Any person who objects to the issuance of these letters patent may submit an objection in writing to the Office of the Superintendent of Financial Institutions, Rulings and Compliance Division, 255 Albert Street, 15th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0H2, on or before October 27, 1997.

Toronto, August 27, 1997

McMILLAN BINCH
Barristers and Solicitors

[36-4-o]

SECURITY NATIONAL INSURANCE COMPANY

CHANGE OF NAME

Notice is hereby given, pursuant to section 224 of the *Insurance Companies Act*, S.C., 1991, c. 47, that Security National Insurance Company intends to make an application to the Minister of Finance for approval to change the French version of its name from La Sécurité Nationale Compagnie d'Assurances to La Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance.

Montréal, August 26, 1997

MARTINEAU WALKER
Legal Advisors

[36-4-o]

AVIS DIVERS**LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE**

LETTRES PATENTES DE FUSION

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») a précédemment publié un avis de son intention de demander au ministre des Finances, aux termes de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (la « Loi »), des lettres patentes pour incorporer une société de prêt sous la dénomination sociale de Scotia Mortgage Investment Corporation/Société de Placement Hypothécaire Scotia (« SMIC »). Avis est par les présentes donné de l'intention de la Banque, dès l'incorporation de SMIC, de demander au ministre des Finances, aux termes de l'article 228 de la Loi, des lettres patentes pour la fusion de Scotia Mortgage Investment Incorporated/Société Scotia de Placement Hypothécaire, une société incorporée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, à SMIC, afin qu'elles poursuivent leurs activités à titre de société de prêt, aux termes de la Loi, sous la dénomination sociale de Scotia Mortgage Investment Corporation/Société de Placement Hypothécaire Scotia.

Toronto, le 5 septembre 1997

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

[37-4-o]

COMERICA BANK

LETTRES PATENTES

Avis est par les présentes donné que la Comerica Bank a l'intention de soumettre au surintendant des institutions financières, en vertu de la partie III de la *Loi sur les banques*, une demande de lettres patentes constituant une banque de l'annexe II sous la dénomination sociale de Banque Comerica - Canada, en français, et Comerica Bank - Canada, en anglais.

Toute personne qui s'oppose à l'émission de ces lettres patentes peut s'adresser par écrit au Bureau du surintendant des institutions financières, Division de l'interprétation et de la conformité, 255, rue Albert, 15^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, au plus tard le 27 octobre 1997.

Toronto, le 27 août 1997

Les procureurs
McMILLAN BINCH

[36-4-o]

LA SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 224 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, S.C. (1991), ch. 47, que la société La Sécurité Nationale Compagnie d'Assurances a l'intention de présenter une demande au ministre des Finances pour l'approbation du changement de la version française de sa dénomination sociale actuelle, soit La Sécurité Nationale Compagnie d'Assurances pour celle de La Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance.

Montréal, le 26 août 1997

Les conseillers juridiques
MARTINEAU WALKER

[36-4-o]

MOBIL OIL CORPORATION**DOCUMENTS DEPOSITED**

Notice is hereby given, pursuant to section 105 of the *Canada Transportation Act*, that on August 29, 1997, the following documents were deposited in the Office of the Registrar General of Canada:

1. Master Lease Agreement dated as of June 26, 1997, between Fleet Capital Corporation, as Lessor, and Mobil Oil Corporation, as Lessee;
2. Equipment Schedule No. 1 dated as of June 26, 1997, between Fleet Capital Corporation, as Lessor, and Mobil Oil Corporation, as Lessee, relating to 75 tank cars;
3. Rider No. 1 to Equipment Schedule No. 1 dated as of June 26, 1997, between Fleet Capital Corporation, as Lessor, and Mobil Oil Corporation, as Lessee; and
4. Rider No. 2 to Equipment Schedule No. 1 dated as of June 26, 1997, between Fleet Capital Corporation, as Lessor, and Mobil Oil Corporation, as Lessee.

September 10, 1997

GRASSET/FLEISHER
Solicitors

[38-1-0]

ONTARIO HYDRO**PLANS DEPOSITED**

Ontario Hydro hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Fisheries and Oceans under the *Navigable Waters Protection Act*, R.S., 1985, Chapter N-22, for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, Ontario Hydro has deposited with the Minister of Fisheries and Oceans, and in the Office of the District Registrar of the Land Registry District of Rainy River at Fort Frances, Ontario, under Deposit No. 3413, a description of the site and plans of a proposed weir to span the connecting channel between Abie Lake and Marmion Lake (latitude 48°50'00" N; longitude 91°30'07" W; NTS Grid Ref.: 15 094108) at the vicinity of the Atikokan Generation Station in from of Lot No. LUP-AT-124-97 (part 5 of Plan of Location HY233), Township of Atikokan.

And take notice that the project will be subject to review pursuant to the *Canadian Environmental Assessment Act*.

Written objections based on the effect of the work on marine navigation or the environment should be directed, not later than one month from the date of publication of this notice, to the Regional Director, Canadian Coast Guard, Department of Fisheries and Oceans, 201 Front Street N., Suite 703, Sarnia, Ontario N7T 8B1.

Toronto, September 9, 1997

GERALD R. McKENNA
Project Coordinator

[38-1-0]

MOBIL OIL CORPORATION**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 105 de la *Loi sur les transports au Canada*, que le 29 août 1997 les documents suivants ont été déposés au Bureau du registraire général du Canada :

1. Contrat type de location d'équipement en date du 26 juin 1997 entre la Fleet Capital Corporation, en qualité de donneur à bail, et la Mobil Oil Corporation, en qualité de preneur;
2. Liste des biens n° 1 en date du 26 juin 1997 faisant l'objet du contrat de location entre la Fleet Capital Corporation, en qualité de donneur à bail, et la Mobil Oil Corporation, en qualité de preneur, concernant 75 wagons-citernes;
3. Annexe n° 1 de la liste des biens n° 1 en date du 26 juin 1997 faisant l'objet du contrat de location entre la Fleet Capital Corporation, en qualité de donneur à bail, et la Mobil Oil Corporation, en qualité de preneur;
4. Annexe n° 2 de la liste des biens n° 1 en date du 26 juin 1997 faisant l'objet du contrat de location entre la Fleet Capital Corporation, en qualité de donneur à bail, et la Mobil Oil Corporation, en qualité de preneur.

Le 10 septembre 1997

Les conseillers juridiques
GRASSET/FLEISHER

[38-1-0]

ONTARIO HYDRO**DÉPÔT DE PLANS**

Ontario Hydro donne avis par les présentes qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Pêches et des Océans en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, L.R. (1985), chapitre N-22, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. Ontario Hydro a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Pêches et des Océans, et au bureau de la publicité des droits du district d'enregistrement de Rainy River, à Fort Frances (Ontario), sous le numéro de dépôt 3413, une description de l'emplacement et les plans d'un projet de déversoir dont la travée joint le chenal entre le lac Abie et le lac Marmion (48°50'00" de latitude N. et 91°30'07" de longitude O.; coordonnées du SNRC : 15 094108) dans les environs de la centrale électrique d'Atikokan située en face du lot n° LUP-AT-124-97 (partie 5 du plan d'emplacement HY233), canton d'Atikokan.

Le projet fera l'objet d'un examen préalable en conformité avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Toute objection aux répercussions que les travaux pourraient avoir sur la navigation maritime et sur l'environnement doit être adressée par écrit, dans un délai d'un mois suivant la date de publication du présent avis, au Directeur régional, Garde côtière canadienne, Ministère des Pêches et des Océans, 201, rue Front Nord, Bureau 703, Sarnia (Ontario) N7T 8B1.

Toronto, le 9 septembre 1997

Le cordonateur du projet
GERALD R. McKENNA

[38-1]

SUPERIOR FOREST MANAGEMENT LIMITED

PLANS DEPOSITED

Superior Forest Management Limited hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Fisheries and Oceans under the *Navigable Waters Protection Act*, R.S., 1985, Chapter N-22, for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, Superior Forest Management Limited has deposited with the Minister of Fisheries and Oceans, and in the Office of the Chief Administrative Officer for the Township of Chapleau, Ontario, at the Township of Chapleau Civic Centre, a description of the site and plans of the proposed construction of a logging bridge crossing over the Aubinadong River at Lot No. 2, Concession No. 3, Township of Whitehead, District of Sudbury.

And take notice that the project will be subject to review pursuant to the *Canadian Environmental Assessment Act*.

Written objections based on the effect of the work on marine navigation or the environment should be directed, not later than one month from the date of publication of this notice, to the Regional Director, Canadian Coast Guard, Department of Fisheries and Oceans, 201 Front Street N., Suite 703, Sarnia, Ontario N7T 8B1.

Chapleau, September 20, 1997

GARY A. WEARNE
Operations Forester

[38-1-o]

CANADIAN PENSION AND BENEFITS INSTITUTE

RELOCATION OF HEAD OFFICE

Notice is hereby given that the CANADIAN PENSION AND BENEFITS INSTITUTE has changed the location of its head office from Montréal to the City of Saint-Lambert, Province of Quebec.

September 9, 1997

PIERRE LAGUEUX
Secretary-Treasurer

[38-1-o]

LEDERMAN FOUNDATION

RELOCATION OF HEAD OFFICE

Notice is hereby given that the Lederman Foundation has changed the location of its head office to the City of Montréal, Province of Quebec.

July 31, 1997

E. LEDERMAN
President

[38-1-o]

SUPERIOR FOREST MANAGEMENT LIMITED

DÉPÔT DE PLANS

La société Superior Forest Management Limited donne avis par les présentes qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Pêches et des Océans en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, L.R. (1985), chapitre N-22, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. La société Superior Forest Management Limited a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Pêches et des Océans, et au bureau du directeur municipal du canton de Chapleau, au centre municipal du canton de Chapleau (Ontario), une description de l'emplacement et les plans du projet de construction d'un pont forestier au-dessus de la rivière Aubinadong, lot n° 2, concession n° 3, canton de Whitehead, district de Sudbury.

Le projet fera l'objet d'un examen préalable en conformité avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Toute objection aux répercussions que les travaux pourraient avoir sur la navigation maritime et sur l'environnement doit être adressée par écrit, dans un délai d'un mois suivant la date de publication du présent avis, au Directeur régional, Garde côtière canadienne, Ministère des Pêches et des Océans, 201, rue Front Nord, Bureau 703, Sarnia (Ontario) N7T 8B1.

Chapleau, le 20 septembre 1997

L'ingénieur-conseil en foresterie
GARY A. WEARNE

[38-1-o]

INSTITUT CANADIEN DE LA RETRAITE ET DES AVANTAGES SOCIAUX

CHANGEMENT DE LIEU DU SIÈGE SOCIAL

Avis est par les présentes donné que l'INSTITUT CANADIEN DE LA RETRAITE ET DES AVANTAGES SOCIAUX a changé le lieu de son siège social, qui était auparavant situé à Montréal et qui est maintenant situé à Saint-Lambert, province de Québec.

Le 9 septembre 1997

Le secrétaire-trésorier
PIERRE LAGUEUX

[38-1-o]

LEDERMAN FOUNDATION

CHANGEMENT DE LIEU DU SIÈGE SOCIAL

Avis est par les présentes donné que la Lederman Foundation a changé le lieu de son siège social qui est maintenant situé à Montréal, province de Québec.

Le 31 juillet 1997

Le président
E. LEDERMAN

[38-1-o]